



MEMENTO AIDES AUX COMPAGNIES CHOREGRAPHIQUES



B) AIDES DU MINISTERE DE LA CULTURE POUR LA DANSE

Ces aides peuvent être demandées en complément des aides de la DRAC sur des mêmes projets mais les équipes doivent en informer le conseiller danse de la DRAC.

B) 03 Le soutien aux artistes travaillant avec les nouvelles technologies (CNC)

Descriptif

Le fonds du DICREAM (DISpositif pour la CRéation Artistique Multimédia) permet d'aider des artistes qui travaillent à la rencontre de l'art et des nouvelles technologies. Le Centre National du Cinéma (CNC) a en charge la gestion de ce fonds qui est également alimenté par les administrations centrales du ministère de la culture, notamment la DMDTS. Plusieurs commissions se tiennent chaque année et trois types d'aides sont attribués : l'aide à la maquette, l'aide à la production et l'aide aux manifestations d'intérêt national.

Pour toute précision, se reporter au site du CNC : www.cnc.fr, " Commissions et aides du CNC ", " Multimédia ", " Dispositif pour la création multimédia (DICREAM)".

Service Danse de la DRAC

Christine SCHELL

Conseillère pour la musique et la danse
7 rue Charles Nodier
25043 Besançon Cedex
Téléphone 03 81 65 72 70

DMDTS

Philippe LE MOAL

Henri CHARBONNIER

Jean POMARES

Inspecteurs de la création et des enseignements artistiques
DMDTS , 53 rue Saint-Dominique , 75 007 Paris

Pour accompagner votre projet

L'État / Ministère de la culture et de la communication

DRAC :.....www.franche-comte.culture.gouv.fr
DMDTS:.....www.dmdts.culture.gouv.fr

Les collectivités territoriales

Conseil général du Doubs:..... www.cg25.fr
Conseil général du Jura :.....www.cg39.fr
Conseil général de la Haute-Saône:..... www.cg70.fr
Conseil général du Territoire de Belfort :...www.cg90.fr
Conseil régional de Franche-Comté :..... www.cr-franche-comte.fr
Les communes et intercommunalités du siège de la compagnie.